



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 11330

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavallé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la baisse de la contribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 1977 accordée aux communes rurales. En effet, ces collectivités territoriales voient pour la plupart, cette aide diminuer de moitié par rapport aux exercices précédents. Il s'ensuit une baisse considérable de l'investissement collectif dans ces communes. Il déplore donc cette situation qui ne favorise en rien l'aménagement du territoire. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures qui permettent d'envisager une régularisation de cette subvention au profit de communes qui disposent de capacités financières limitées.

Texte de la réponse

En 1997, de nombreuses communes ont vu le montant de leur fonds national de péréquation diminuer de moitié par rapport à l'année 1996. Cette diminution est la conséquence d'une erreur dans la prise en compte de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères dans le calcul de l'effort fiscal des communes membres de groupements de communes à fiscalité propre. En effet, pour le calcul de l'effort fiscal de ces communes, il convient d'ajouter aux taux de chacune des taxes communales ceux votés pour les mêmes taxes par le groupement de communes. Or, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été systématiquement prise en compte dans les taxes communales et n'a donc pas toujours donné lieu à correction de l'effort fiscal des communes. En conséquence, le montant du fonds national de péréquation et de la dotation de solidarité rurale a été rectifié pour ces communes, dans le cas où elles étaient éligibles à ces dotations au cours du premier trimestre de 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Cavallé](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11330

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 novembre 1998

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1305

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6175